

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Liliane Roberge-Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/be9ab8ce12b48b6f11c4c332>

Date d'obtention : 2021-12-02 19:50:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. lorsque l'élève vient nous rencontrer et que la situation a un impact sur le milieu scolaire, nous devons enclencher le protocole sexto (trousse)
2. ayant récolté les informations, nous devons déterminer qui sont les personnes impliquées dans la situation.
3. en posant des questions en arriver à déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif
4. s'il s'agit d'un acte malveillant nous devons confisquer le téléphone sans regarder les images et ne pas questionner l'instigateur
5. faire appel aux policiers afin de faire état de la situation

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

parfois la situation peut s'étendre rapidement et inclure beaucoup de gens. il est important d'agir rapidement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

de confisquer l'appareil de l'investigateur sans être des fait réels, la crainte d'accuser faussement